



MONTEUR ÉLECTRICIEN

d'équipement industriel, tertiaire et bâtiment

> DURÉE DU CURSUS :

49 jours dans un dispositif Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI)

> OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre à des stagiaires de niveau V (CAP/BEP), d'obtenir les compétences nécessaires pour exercer le métier de Monteur Électricien selon la convention du bâtiment. Pour adapter au plus près le parcours de formation, Apave propose de réaliser au préalable des tests techniques individuels afin d'identifier les acquis initiaux.

> MODULES

- Électricité (30 jours répartis en 3 niveaux).
- Serrurerie (5 jours) - Acquérir les connaissances en soudure.



- Sécurité (9 jours) - Habilitations nécessaires pour exercer le métier en sécurité (CACES® PEMP, habilitation électrique, risques chimiques, ...).
- Qualité (2 jours) - Comprendre les grandes lignes des normes qualité en usage sur les chantiers et dans les entreprises.

> NOTRE DÉMARCHE

Apave privilégie la combinaison de plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser l'acquisition de savoir-faire via des mises en situation :

- une alternance soutenue entre les enseignements théoriques et les travaux pratiques sur des maquettes didactiques,
- un contrôle continu intermédiaire avant le passage au module suivant,
- une intégration progressive de niveaux de complexité,
- la réalisation complète d'une installation domestique sur un chantier-école.

> LES + APAVE

Chaque stagiaire reçoit une attestation de Capacités. Au bout de 3 mois, un bilan pédagogique professionnel est programmé afin d'affiner la pertinence de la formation au regard des attentes client.